Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_246_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-246-2026

Objet : Subvention à l'Observatoire Environnement de Bretagne dans le cadre de le mise à jour du Plan Climat Air Energie Territorial

L'an 2026 le 24 septembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Nathan GUINARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Michelle HAICAULT pouvoir à Olivier COLLIOU, Marie PASCO pouvoir à Thierry SIMELIERE, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, David TOLLEMER pouvoir à Olivier MEROT,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 65
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_246_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-246-2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc LABBE

Objet : Subvention à l'Observatoire Environnement de Bretagne dans le cadre de le mise à jour du Plan Climat Air Energie Territorial

EXPOSE DES MOTIFS

1/ Présentation de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne

L'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) est un groupement d'intérêt public, administré par l'État, la Région Bretagne et des collectivités membres dont Saint-Brieuc Armor Agglomération jusqu'en 2025 . Il a pour mission d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de l'environnement en Bretagne dans deux domaines : l'accès à la connaissance environnementale et l'observation.
Ses travaux portent sur les thématiques : eau, biodiversité, paysages, énergie, gaz à effet de serre, biomasse et déchets (cf. www.bretagne-environnement.fr).

2/ Projet d'accompagnement dans le cadre de la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Alors que l'OEB lance diverses missions pour appuyer les collectivités dans leur démarche de mise à jour de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), cette initiative répond aux intérêts de Saint-Brieuc Armor Agglomération qui souhaite consolider et valoriser la donnée pour la révision de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

En particulier, trois étapes de cette démarche intéressent Saint-Brieuc Armor Agglomération :

la consolidation technique du diagnostic du PCAET : L'OEB apportera un regard critique et une relecture experte sur les travaux de diagnostic réalisés en régie par les services de l'agglomération. De plus, l'Observatoire rédigera l'intégralité du volet réglementaire complexe portant sur la « séquestration de carbone » (calcul des flux annuels moyens liés à l'évolution de l'occupation des sols, accroissement biologique forestier et état des stocks de carbone).

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_246_2026-DE

La vulgarisation et la valorisation des données : Afin de rendre ces indicateurs techniques accessibles à tous, l'OEB concevra une série d'infographies claires portant sur les thématiques clés du territoire : émissions de gaz à effet de serre, consommations et productions d'énergie, qualité de l'air, et séquestration de carbone. Ces supports visuels serviront aux outils de communication de l'agglomération (magazine communautaire, ateliers PCAET, événements...).

L'appropriation des données : L'ingénierie déployée par l'OEB assurera un transfert de connaissances optimal vers les agents de SBAA à travers des temps d'échanges et de restitution dédiés.

Le budget total du projet d'accompagnement territorial s'élève à 7 695 €TTC, correspondant au montant de la demande de subvention.

Il est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_246_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-10 ;

VU les articles L.1611-4, L.2311-7, L.2313-1, L.5211-36 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la conclusion d'une convention lorsque le montant annuel dépasse la somme de 23000 euros ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés le 2 février 2023 ;

VU la délibération DB 196-2025 du 16 octobre 2025 portant sur le lancement de la mise à jour du Plan Climat Air Energie Territorial ;

VU la demande de subvention le 22 juin 2026 ;

Le Bureau statutaire saisi le 10 septembre 2026

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D' AGGLOMERATION

ACCORDE une subvention de 7695 € à l'Observatoire Environnement de Bretagne pour le projet visant à consolider et valoriser la donnée pour la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

DIT que le versement de 7695€ à l'Observatoire Environnement de Bretagne aura lieu en 2026, et sera imputé sur sur le budget principal.

PRECISE qu'en cas d'annulation de projet, les fonds devront être restitués à Saint-Brieuc Armor Agglomération.

CONDITIONNE l'accord et le versement de ces subventions à la remise des livrables définis (avis sur le diagnostic du PCAET, rédaction du volet sur la séquestration carbone, infographies).

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte afférent à ces subventions ou convention à intervenir .

DIT que le bénéficiaire doit faire mention du soutien de Saint Brieuc Armor Agglomération dans ses supports de communication.

Présents : 65	Pouvoirs : 6	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Nathan GUINARD

Président,

Stéphane BRIEND